

DELIBERATION N°30/2022

Le **Mardi 21 juin 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 9/06/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre			x	BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	x			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	LEVANNIER Caroline	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			x	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain			x	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas			x	ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut			x	VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			x	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel		x			
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre			x	MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie		x		VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	12	2	13	0
TOTAL VOTANTS	14			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220621-DEL30-2022-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

DELIBERATION N°30/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22 559 : ENTREMONT LE VIEUX - Epernay

Demandeur : ENTREMONT LE VIEUX

Axe : logement

Durée portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

L'opportunité d'acquérir une grange en plein centre d'Epernay qui pourrait permettre à la commune de la transformer en crèche se présente. Un terrain attenant, inclus dans la vente, pourrait, pour une petite partie, être réservé à cette dernière. Sur l'autre partie, des logements pourraient voir le jour afin de permettre aux jeunes d'initier leur parcours résidentiel en restant sur la vallée comme primo-accédants ou locataire de logements sociaux.

En effet, le terrain est compris dans une OAP du PLUi à destination habitat dont la commune s'est déjà portée propriétaire en partie en 2020.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entremont-le-Vieux	G944	EPERNAY	302 m ²	Sols	UA1-OAP habitat	179 999 €
Entremont-le-Vieux	G945	EPERNAY	1 744 m ²	Prés	1AU-A-OAP habitat	
TOTAL			2 046 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Le 27/06/2022

Le Président

Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220621-DEL30-2022-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022